

Bassins dézone des parcelles et en fait profiter Chésereux et Arzier-Le Muids



la parcelle du Grand Chaney passera de zone villa en zone agricole

ARCHIVES SIGFREDO HARO

PAR DS

🗨 Réagir à cet article

BASSINS - La Loi sur l'aménagement du territoire vise à densifier les surfaces constructibles. Ainsi, Bassins, comme trois quart des communes du Canton, doit déclasser des zones villa.

Le Conseil communal de Bassins a accepté mercredi soir, de passer 10 000 mètres carré de zone villa en zone agricole. Il s'agit de la parcelle du Grand Chaney, située à la droite du garage à Le Muids, sous l'arrêt du train. Le déclassement de cette parcelle, éloignée du village, profitera à Chésereux qui doit compenser plus de 5000 m² de zone villa à la sortie de son territoire, en direction de La Rippe. Ainsi, Chésereux versera à Bassins 160 fr. le mètre carré, soit quelque 800 000 francs, à Bassins, qui pourra ainsi alimenter un compte pour la rénovation de certains bâtiments communaux. Bassins dispose encore d'autres parcelles intéressantes à déclasser et pourrait en faire profiter ses voisines immédiates d'Arzier-Le Muids et Le Vaud.

Entrez dans les méandres de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) dans nos éditions payantes de vendredi et découvrez comment, à l'image de Bassins, les communes ont tout intérêt à se dépêcher avant juin 2017 pour revoir leur aménagement territorial...